



Dois je payer 2 taxes d'habitation

Par **flam78**, le **03/12/2010** à **18:37**

Bonjour,

J'ai trouvé un appartement mais il est libre tout de suite et je suis déjà locataire d'un appartement et j'ai 2 mois de préavis pour le quitter, donc au 1er janvier j'aurai les clés des 2 appartements. Je serais obligé de payer 2 taxes d'habitation ?

Merci pour votre aide

Cordialement,

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **19:47**

Si les deux logements sont garnis de meubles, oui.

Déménager avant le 1er janvier, faites

- les changements d'adresse surtout pour les impôts
- résiliez tous les abonnements (électricité, téléphone)
- faites l'état des lieux de sortie avant le 1er janvier en ayant votre exemplaire daté et signé par le bailleur (pour les impôts, c'est une preuve)

Par **flam78**, le **03/12/2010** à **20:13**

malheureusement je pourrais pas déménager avant le 31 décembre, je déménagerais pas

avant le 4 janvier. Donc dans le 2ème appartement il n'y aura aucun meubles , et aucun contrat (EDF, GDF) à mon nom. Donc si j'ai bien compris j'en payerai qu'une seule.

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **20:25**

Il est plus facile de prouver qu'on n'habite plus à un endroit, que de ne pas encore habiter à un nouvel endroit.

Le bailleur va sans doute vous déclarer comme locataire au 1er janvier, vous risquez donc de recevoir la TH aussi pour le nouvel appartement. Il faudra alors contester disant que vous n'y habitez pas encore **et** que le logement était vide de meubles (est-ce que ça sera recevable, ça je ne sais pas)

Par **flam78**, le **03/12/2010** à **20:28**

d'accord, merci pour vos conseils.